



**Jeudi 22 octobre 2015 Centre Prouvé, Nancy** 

**GUIDE DE L'EXPOSANTS** 

16/06/2015 Page 2 sur 63

# SOMMAIRE

INFOR	RMATIONS GÉNÉRALES	4
l.	ACCÈS, STATIONNEMENT ET DÉPLACEMENTS	
II.	CALENDRIER DE LA MANIFESTATION	
REGLE	EMENT TECHNIQUE DE L'EXPOSITION	
I. II.	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES PARTICULIÈRES DE L'EXPOSITION	
III.	OBLIGATIONS DES EXPOSANTS	
RÈGLE	EMENT DE SÉCURITÉ INCENDIE	
ı.	AVERTISSEMENT	16
II.	AMÉNAGEMENT DES STANDS	
III.	INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES	
IV. V.	ACCESSIBILITÉ DES MOYENS DE SECOURS	
VI.	RÈGLES PARTICULIÈRES AU CENTRE PROUVÉ	
VII.	MATÉRIELS, ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS SOUMIS A DÉCLARATION	18
VIII.		
CALEN	NDRIER DE LA PRÉPARATION DE VOTRE PARTICIPATION	
I. II.	DOCUMENTS À COMPLÉTER ET RETOURNER POUR VOTRE PARTICIPATION	
	IULAIRES TECHNIQUES	
	IULAIRE N°1 : ENSEIGNE DRAPEAU ET BADGES EXPOSANTS	
	IULAIRE N°2 : DÉCLARATION DE TRAVAUX	
	IULAIRE N°3 : BADGES POUR MONTAGE ET DEMONTAGE	
FORM	IULAIRE N°4 : LIVRAISON ET REPRISE DE COLIS	33
FORM	IULAIRE N°5 : ACCÈS ET STATIONNEMENT POUR DÉCHARGEMENT OU RECHARGEMENT	35
FORM	IULAIRE N°6 : DÉCLARATION DE MACHINE OU APPAREIL EN FONCTIONNEMENT	37
LES SE	ERVICES AUX EXPOSANTS	39
l.	DESCRIPTIFS DES STANDS	41
II.	AMÉNAGEMENT DE STAND	41
III. IV.	PUISSANCE ÉLECTRIQUE CONNEXION INTERNET FILAIRE	
۱۷. V.	AUDIOVISUEL ET MULTIMEDIA	
VI.	MANUTENTION	
VII.		
BONS	DE COMMANDE DE PRESTATIONS	43
BON E	DE COMMANDE N°1 : PUISSANCE ÉLECTRIQUE	45
BON [	DE COMMANDE N°2 : MATÉRIEL ÉLECTRIQUE ET D'ÉCLAIRAGE	47
BON E	DE COMMANDE N°3 : CONNEXION INTERNET FILAIRE	49
BON E	DE COMMANDE N°4 : AUDIOVISUEL ET MULTIMEDIA	51
BON E	DE COMMANDE N°5 : MANUTENTION AVEC CHARIOT ÉLÉVATEUR	53
BON [	DE COMMANDE N°6 : NETTOYAGE DE STAND	55
BON E	DE COMMANDE N°7 : MOBILIER	57
BON E	DE COMMANDE N°8 : PLANTES ET DÉCORATION FLORALE	59
RECAF	PITULATIF DE COMMANDES	61
	DE DISDOSITION DES AMÉNACEMENTS COMMANDÉS	62

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

16/06/2015 Page 4 sur 63

# I. ACCÈS, STATIONNEMENT ET DÉPLACEMENTS

# 1. ACCÈS

Adresse postale : Centre Prouvé, 1 place de la République - 54000 Nancy.



# ROUEN AEROPORT ROUSS FRANCE REIMS TRIONVILLE MATZ SABSERUCK FRANCFORT TRIONVILLE MATZ SABSERUCK FRANCE FRANCE TROYES FRANCE ORLEANS TROYES FRANCE ORLEANS TROYES FRANCE ORLEANS TROYES FRANCE FRANCE

### Par la route :

- Autoroute A 31 (E 21) depuis l'Europe du Nord, la Belgique et le Luxembourg et depuis l'Europe du Sud.
- $\circ$  Autoroute A4 (E 50-E 25) : Paris, Berlin, Stuttgart, Vienne.
- o Route N4: Paris, Strasbourg

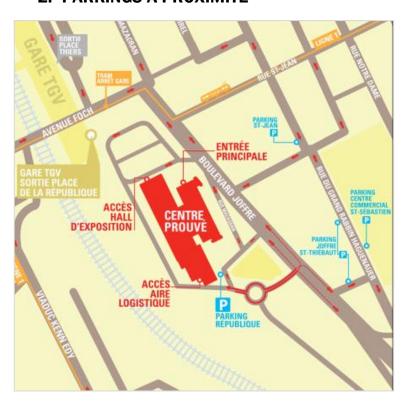
### Par le train:

- o Gare TGV Nancy, 10 navettes quotidiennes vers Paris Gare de l'Est à 90 minutes.
- Gare Lorraine TGV à 30 min. Service de navettes en gare de Nancy. Trains directs pour Roissy, vers les gares du réseau TGV et vers Londres, Stuttgart, Francfort

# Par avion:

- o Aéroport Metz- Nancy-Lorraine à 30 minutes.
- o Aéroport International de Luxembourg à 75 min.
- o Aéroport d'affaire de Nancy Essey à 10 min.

# 2. PARKINGS À PROXIMITÉ



# République, 305 places

Accès par Rue Mazagran ou Boulevard Joffre. Tel: 03.83.30.78.58

# Joffre St Thiébaut, 282 places

Rue du Grand Rabbin Haguenauer.

Tel: 03.83.32.37.98

# Centre Commercial St Sébastien, 1100 places

Accès de 9h00 à 20h30 - rue du Grand Rabbin Haguenauer. Tel : 03.83.17.18.19

# St Jean, 245 places

Rue Léopold Lallement. Tel: 03.83.85.56.69

# Kennedy, 310 places

Place de l'étang St Jean. Tel : 03.83.35.30.40

16/06/2015 Page 5 sur 63

# 3. SE DÉPLACER DANS LE GRAND NANCY

Le Centre Prouvé est situé en centre-ville et directement en sortie de la gare TGV de Nancy.

L'accès piéton est aisé au patrimoine touristique, aux divertissements et aux quelques 1500 chambres d'hôtel de l'hyper centre sur un total de près de 3000 dans le Grand Nancy.

La plate-forme intermodale, place de la République, au pied du Centre Prouvé, donne un accès aisé aux réseaux de transports en commun de l'agglomération.

Le Centre Prouvé est notamment directement desservi par les lignes du réseau Stan' du Grand Nancy :

- o Tramway: ligne 1
- o Bus: lignes 11, 12, 13, 14, 16

Et par les lignes de bus suburbains et interurbains : lignes H, J, K, N

Pour compléter l'offre de transport doux, les visiteurs disposent à proximité du Centre prouvé, de stations de vélos et d'autos en partage :

- o **VéloStan'lib:** station n° 12 St Sébastien St Thiébaut rue du Grand Rabbin Haguenauer,
  - station n°11 Mazagran Foch Boulevard Foch
- o Auto-partage: stations City Mov' www.citymov.fr
  - stations Citiz www.lorraine.citiz.coop

Enfin une station de taxi est à votre disposition directement sur la Place de la république.



Retrouver tous les renseignements utiles sur **www.reseau-stan.com** et **www.g-ny.org** – L'application **G-Ny** est disponible pour smartphones Android et iPhone)

16/06/2015 Page 6 sur 63

Mise sous tension des

# II. CALENDRIER DE LA MANIFESTATION



Periode	Date	Horaires d'acces	alimentations des stands
Livraison			
Mardi 20 oc	tobre 2015 de 8h30 à 12h00 e	t de 14h00 à 17h00.	
Mercredi 21 o	octobre 2015 de 8h30 à 12h00	et de 14h00 à 17h00.	
Montage*			
Montage des stands nus **	Mercredi 21 octobre 2015	De 08h00 à 13h00	De 08h00 à 13h00
Installation des exposants	Mercredi 21 octobre 2015	De 13h00 à 18h00	De 13h00 à 18h00
Ouverture au public			
	Jeudi 22 octobre 2015	De 9h00 à 18h00	De 8h00 à 20h00
Démontage*			
Repliement des exposants ***	Jeudi 22 octobre 2015	De 18h00 à 20h00	
Démontage des stands décorateurs **	Jeudi 22 octobre 2015	De 20h00 à 23h00	

<sup>\*</sup> Le port du badge de service de montage et de démontage est obligatoire pour toutes les personnes devant accéder aux halls d'exposition durant ces périodes. Elles doivent obligatoirement être déclarées au moyen du FORMULAIRE N°3: BADGES POUR MONTAGE ET DEMONTAGE.

16/06/2015 Page 7 sur 63

<sup>\*\*</sup> le port de chaussures de sécurité est obligatoire pour accéder aux halls en phases de montage et de démontage.

<sup>\*\*\*</sup> Durant cette période tout démontage de structure, matériel d'éclairage ou enlèvement de mobilier et plantes est interdit. Seule est autorisée l'évacuation par les personnels de l'exposant des documentions, matériels de démonstration et éléments de PLV.

16/06/2015 Page 8 sur 63

# RÈGLEMENT TECHNIQUE DE L'EXPOSITION

16/06/2015 Page 9 sur 63

# I. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES PARTICULIÈRES DE L'EXPOSITION

# 1. ADRESSE D'EXPEDITION

Pour la bonne livraison de vos marchandises, l'adresse de livraison doit être libellée selon le format suivant :

Raison sociale du destinataire (Société exposante)

Nom du contact exposant et numéro de téléphone c/o CENTRE PROUVE

**GÉOLOGIA-FORUM EST HORIZON – HALL1-2 Stand n°**(à préciser)

Aire logistique rue Henriette Gallé-Grimm 54000 NANCY

# 2. DATES ET HEURES DE LIVRAISON

L'exposant avisera son transporteur des conditions de livraison.

La réception des livraisons est assurée les jours et aux horaires suivants :

- Mardi 20 octobre 2015 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- Mercredi 21 octobre 2015 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Toute marchandise présentée en dehors de ces périodes ne pourra être acceptée.

L'exposant veillera notamment à commander à son transporteur la livraison des marchandises manutentionnées à pied d'œuvre.

Le Centre Prouvé pourra exceptionnellement accepter des livraisons anticipées de marchandises. Les dispositions relatives, limitées aux seuls documentations et produits exposés, dans la mesure de sa capacité de stockage au moment de la livraison.

Ces livraisons sont soumises à l'accord exprès et préalable de la SPL Grand Nancy Congrès et Événements

# 3. CONTACTS

# Organisateur:

Ecole Nationale Supérieure de Géologie – Université de Lorraine

• Responsable organisation:

MONTEL Jean-Marc,

Directeur

Tél.: +33 (0)3 83 59 64 01

Email: jean-marc.montel@univ-lorraine.fr

 Responsable technique GAUTHIER Emmanuel

Responsable communication et événementiel

Tél.: +33 (0)3 83 59 64 43

Email: emmanuel.gauthier@univ-lorraine.fr

### Forum Est Horizon:

 Responsable organisation et technique : MICHEL Théo,

Président du Forum Est-Horizon

Tél.: +33 (0)3 55 66 27 13 / +33(0)6 45 44 22 37

Email: president@est-horizon.com

# Centre Prouvé:

• Service aux exposants :

**PUERTA Laura** 

Responsable du service aux exposants

Tél.: +33(0)3 83 36 82 00

servex@grandnancy-congresetevenements.com

# II. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES HALLS

Hall	Hauteur libre	Charge admissible du plancher
Hall n°1-2	6.15 m	1 000 Kg/m²

Tout matériel ou élément de structure présentant une dureté susceptible d'affecter l'intégrité du revêtement de sol devront être munis de patins en plastique ou être positionnés sur des protections (feutre, tapis, etc,...). En cas de dommages constatés, les frais de remise en état seront à la charge de *l'Exposant*.

Tout transport et mise en place de charges dépassant la limite des surcharges précitées sont interdits dans l'enceinte du *Centre Prouvé*.

Lors des opérations de manutention, ou en raison de la conception même des appuis des matériels une fois positionnés, des charges globalement admissibles se trouvent parfois reportées sur des surfaces réduites. Le poinçonnement ainsi provoqué peut dégrader gravement les sols quelle que soit leur matière. L'Exposant a l'obligation de veiller à ce que les charges soient convenablement réparties en faisant interposer des plaques de répartition de charges.

# III. OBLIGATIONS DES EXPOSANTS

L'Exposant et tous ses contractants s'obligent à se conformer aux règlements applicables aux expositions, qu'ils émanent des instances législatives, des autorités publiques, de la SPL Grand Nancy Congrès et Evènements ou de l'Organisateur de la manifestation et notamment ceux relatifs à la Sécurité incendie, à la sécurité du travail et à la prévention des accidents.

Le Règlement de Sécurité incendie entre l'exposant et l'organisateur qui est présenté à la suite du Règlement technique de l'exposition, ne dispense en rien l'Exposant de se référer aux textes officiels.

Il est rappelé que la Commission de Sécurité, est seule habilitée à rendre un avis dans le contexte particulier d'organisation de la manifestation et que ses décisions s'imposent à l'*Exposant*.

16/06/2015 Page 10 sur 63

Il appartient donc à *l'Exposant* d'entreprendre notamment toutes démarches utiles auprès des Chargés de Sécurité et auprès de l'administration compétente pour obtenir les avis et autorisations qu'il jugera nécessaires.

# 1. LIVRAISON ET ENLÈVEMENTS

# Livraisons anticipées de marchandises

Les livraisons de marchandises avant la date prévue au titre I CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES PARTICULIÈRES DE L'EXPOSITION doivent faire l'objet d'une demande expresse et préalable à la SPL Grand Nancy Congrès et Evènements via le formulaire FORMULAIRE N°4: LIVRAISON ET REPRISE DE COLIS.

Elles peuvent être autorisées, sous réserve de la présence d'une personne dûment habilitée par l'exposant, ou le destinataire, à le représenter pour réceptionner la livraison.

Les autorisations sont données exclusivement par la SPL Grand Nancy Congrès et Evènements, dans la limite de la capacité de stockage disponible au Centre Prouvé au moment de la livraison, et cette dernière doit intervenir le jour défini et dans les horaires normaux d'ouverture du Centre Prouvé.

Elles sont limitées aux seuls documentations et produits promotionnels. Les marchandises livrées sont entreposées aux seuls risques et périls du destinataire.

L'exposant avisera son transporteur ou tout expéditeur des conditions de livraison. Ils veilleront notamment à commander au transporteur la livraison, le déchargement et la manutention des marchandises jusqu'à pied d'œuvre.

Les livraisons non conformes aux stipulations ci-dessus définies ne pourront être acceptées.

La SPL Grand Nancy Congrès et Evènements ne pourra en aucun cas être tenue responsable des surcoûts éventuels de présentation à nouveau des marchandises, qui sont à la charge exclusive de l'expéditeur.

# Déchargement et chargement

Des emplacements de stationnement situés dans la zone logistique en sous-sol du Centre Prouvé sont accessibles aux véhicules utilitaires des prestataires au gabarit maximum de hauteur 3,20m et largeur 2,50m et d'un PTAC de 3,5 T.

lls sont réservés aux seuls temps de déchargements/chargements et pour une durée maximum de 1h00.

Les matériels sont acheminés par des montes- charges vers les halls d'exposition.

# Capacité des monte-charges

Halls	Monte- charges	Dimensions	Charge maxi
Hall n°1 et	MC1	L 6,50 m x l. 3,00 m x H. 3,30 m.	5300 kg
n° 2	IVICI	Porte: L 5,00m x H. 3,20m	

Les véhicules lourds peuvent décharger dans l'aire logistique extérieure, de plain-pied avec le hall d'exposition.

Les opérations de manutention au moyen de chariots élévateurs et/ou de nacelles au sein du Centre Prouvé, sont exclusivement opérées par le personnel de la 16/06/2015 SPL Grand Nancy Congrès et Evènements au frais du destinataire ou du prestataire qui en fait la demande.

### Manutention

L'utilisation de chariots élévateurs ou de nacelles par l'organisateur, les exposants ou leurs prestataires est interdite.

L'exposant peut commander une prestation de manutention au moyen du BON DE COMMANDE N°5: MANUTENTION AVEC CHARIOT ÉLÉVATEUR.

La commande accompagnée du règlement devra parvenir au Service Exposant de la SPL Grand Nancy Congrès et Evènements au plus tard 21 jours ouvrés avant la date de début de montage.

Sauf cas de commande de la prestation à la SPL Grand Nancy Congrès et Evènements, la manutention des marchandises après livraison sur site est opérée par les soins de l'exposant, de l'organisateur ou de leurs prestataires et sous leurs seules responsabilités.

# Enlèvement des marchandises au démontage

Les marchandises seront enlevées le jour et au moment même du démontage. Aucune marchandise ne pourra être stockée au *Centre Prouv*é en attente d'un enlèvement.

# 2. STOCKAGE DES EMBALLAGES VIDES

Pour des raisons évidentes de conformité aux règles de sécurité incendie, le *Centre Prouvé* n'accepte aucun stockage d'emballages vides y compris dans les réserves des stands.

Les exposants prendront toutes dispositions à leur frais pour les évacuer, les stocker à l'extérieur du *Centre Prouvé* et les livrer sur leur stand au démontage.

# 3. EMPLACEMENT DES STANDS

# **Emplacement du stand**

L'exposant est tenu de disposer son matériel exclusivement sur la surface qui lui est allouée. La mise en place de supports publicitaires tels éléments de PLV et la distribution de prospectus et objet publicitaires à l'extérieur des stands sont interdits.

Dès l'ouverture de l'exposition, pour des raisons évidentes de sécurité, *l'exposant* veillera particulièrement à ce qu'aucun matériel ne soit entreposé même momentanément dans les allées.

Les matériels en infraction pourront être en dernier recours évacués hors du Centre Prouvé par le personnel requis par la SPL Grand Nancy Congrès et Evènements aux frais de l'exposant. La SPL Grand Nancy Congrès et Evènements ne pourra être tenu responsable des détériorations, destructions ou vols résultant de l'évacuation

L'exposant ne pourra en outre prétendre à aucun dédommagement à quelque titre que ce soit.

# Livraison de l'emplacement

L'emplacement est mis à disposition à l'heure et au jour de montage indiqué dans le CALENDRIER DE LA MANIFESTATION, page 7.

Il est livré libre et propre à l'exposant.

### GÉOLOGIA - FORUM EST HORIZON

Il lui appartient de demander à *l'organisateur* l'établissement, avec ce dernier, d'un état des lieux d'entrée et de sortie pour protéger ses intérêts.

# Restitution de l'emplacement

Au démontage, l'exposant doit évacuer par ses propres moyens et à ses frais tous déchets et matériaux utilisés pour l'aménagement et reliquats de documentation.

Le coût de traitement des déchets abandonnés sera facturé à *l'exposant* sur la base de 150 € H.T./m3 avec un minimum forfaitaire facturé de 1 m³ (un mètre cube).

L'exposant peut aussi commander une prestation de nettoyage au moyen du BON DE COMMANDE N°6: NETTOYAGE DE STAND.

# 4. AMÉNAGEMENT DES STANDS

# Respect des infrastructures

L'aménagement du stand doit être conçu de telle manière qu'aucune détérioration ne puisse en résulter pour les structures et aménagements du *Centre Prouvé*.

Il est interdit de percer, coller, visser, punaiser, clouer, et plus largement solidariser ou suspendre des éléments du stand par quelque procédé que ce soit aux murs, sols, plafonds, vitres et équipements du *Centre Prouvé*.

D'une façon générale, sont interdits tous éléments suspendus et toutes signalisations fixées sur les poutres, les gaines, les chemins de câbles, les conduits de ventilation et de désenfumage et, d'une manière générale, sur tout appareil ou équipement, structurel ou non, existant.

Les contrevenants supporteront les coûts de remise en état des dégradations constatées, majorés des frais d'études et des coûts de toutes mesures rendues nécessaires jusqu'à parfaite réparation.

# Respect des structures de stands installées par la SPL Grand Nancy Congrès et Evènements.

Il est interdit de percer, coller, visser, punaiser, clouer sur les structures et panneaux de cloisons des stands mis en place par la SPL Grand Nancy Congrès et Evènements.

Des chaînettes de suspension adaptées aux structures mises en œuvre peuvent être demandées sur place auprès du Service Exposants. Pour utiliser ce dispositif l'exposant doit prévoir le contre-collage de ses visuels sur un support rigide ou l'emploi de sous-verres.

# Restrictions d'usage des dispositifs d'animation

L'utilisation de dispositifs lumineux clignotants, stroboscopiques ou à effets laser ou celle de dispositifs générateurs de fumées est interdite.

Les dispositifs audiovisuels mis en place sur les stands ne devront pas dépasser un niveau sonore de 60db mesurés à l'intérieur de l'emprise du stand.

# 5. EXPLOITATION DU STAND

# Voisinage

Chaque exposant doit respecter le voisinage et ne pas lui nuire de quelque manière que ce soit. En cas de litiges à compter de l'entrée dans les lieux et ce jusqu'au démontage final, l'Organisateur pourra prendre toute décision propre à garantir le bon fonctionnement de la manifestation.

### **Démonstrations**

L'Exposant assure la pleine et entière responsabilité des présentations et démonstrations qui seront réalisées sur son stand et doit prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité du public qui y est admis.

Toutes les démonstrations et/ou présentations ne doivent en aucun cas nuire au bon fonctionnement de la manifestation, ni générer des perturbations de quelque ordre que ce soit.

# 6. SÉCURITÉ

# Dispositions générales

L'Exposant doit respecter toutes les dispositions réglementaires légales concernant les Expositions Foires et Salons et notamment celles relatives à la Sécurité Incendie.

L'Exposant a par ailleurs l'obligation de se conformer strictement aux dispositions du Règlement Technique du Centre Prouvé et aux règles spécifiques de la manifestation.

Le contrôle de l'exécution des dispositions du présent article incombe aux responsables compétents. Ils ont qualité pour leur interprétation et l'appréciation de leur bonne application.

En cas d'infraction grave, ils pourront ordonner toute mesure corrective pouvant aller jusqu'à l'enlèvement des structures et matériel concernés, ou l'interruption de la livraison des fluides sans que *l'Exposant* puisse réclamer aucune indemnité, ni que ses obligations, notamment celle de règlement de loyer, disparaissent.

Il est fait obligation à *l'Exposant* de veiller à garantir en toutes occasions la visibilité et le libre accès aux portes de sortie, issues de secours, dispositifs de commande de sécurité, systèmes d'extinction et de toujours permettre le fonctionnement sans gêne et sans réduction d'efficacité de tout dispositif assurant la sécurité.

Il est interdit de stocker des matières inflammables et/ou dangereuses (explosives, toxiques,...) dans les surfaces d'exposition, dans les réserves des stands, dans les dégagements, ou en quelque endroit du *Centre Prouvé*.

Les aménagements des stands doivent être réalisés conformément aux dispositions des Articles T.21 et T.24 de l'Arrêté du 18 novembre 1987.

Tous les matériaux constituant les stands, y compris les matériaux utilisés sur les murs périphériques des halls d'exposition, doivent faire l'objet d'un certificat de réaction au feu suivant les dispositions de l'Arrêté du 30 juin 1983.

Les certificats seront remis au *Chargé de Sécurité* qui les tiendra à la disposition de la *Commission de Sécurité*.

# Passage de la commission de sécurité

Les aménagements doivent être achevés au moment de la visite de réception par la Commission de Sécurité.

L'Exposant doit prendre toutes dispositions pour que celleci puisse les examiner en détail. L'Exposant ou son mandataire qualifié doit être présent lors de cette visite de réception.

Il doit tenir à la disposition des membres de la Commission de sécurité tout renseignement et attestation de conformité concernant les installations et la résistance au feu des matériaux constituant le stand, sauf pour ceux faisant l'objet d'une marque de qualité reconnue.

16/06/2015 Page 12 sur 63

### RÈGLEMENT TECHNIQUE DE L'EXPOSITION

# Autorisations spéciales

L'Exposant doit adresser à l'Organisateur au plus tard dans un délai de 2 (deux) mois avant la date d'ouverture de la manifestation au public au moyen du FORMULAIRE N°6: DÉCLARATION DE MACHINE OU APPAREIL EN FONCTIONNEMENT:

- <u>Les demandes d'autorisations particulières</u>, <u>concernant les équipements ou l'utilisation des substances énumérées ci-après :</u>
  - o moteurs thermiques ou à combustion (Article T41),
  - machines utilisant des substances radioactives ou génératrices de rayons X (Article T 43) Lasers (Article T 44),
  - o générateur de fumée,
  - o acétylène, oxygène, ou autre gaz représentant les mêmes risques (Article T 45.2).
- <u>Les déclarations</u> (Articles T 8 et T 39) pour les <u>installations comportant</u>:
  - o des machines ou appareils en fonctionnement,
  - o une installation électrique supérieure à 100 kW,
  - o des gaz liquéfiés,
  - o des liquides inflammables (autre que ceux des réservoirs automobiles),
  - o machines générant un champ magnétique.

Les documents afférents aux autorisations particulières ou aux déclarations précitées doivent être adressés au Chargé de sécurité de la manifestation et à l'Organisateur au plus tard 60 jours avant le début du montage de l'exposition.

# 7. ASSURANCE

L'Exposant doit souscrire à ses frais une assurance garantissant les matériels exposés notamment contre le vol et tous risques liés aux expositions.

Il appartient à *l'Exposant* de s'assurer de sa couverture et d'entreprendre les démarches nécessaires pour se garantir contre les risques résultant du fait de l'exposition, notamment:

- sa responsabilité civile et celle de ses prestataires depuis l'entrée sur le site au montage jusqu'à la sortie définitive après enlèvement complet des biens et marchandises au démontage,
- le vol, la détérioration ou la destruction de matériels et biens de l'Exposant ou de ses prestataires y compris les conséquences financières qui en résulteraient,
- la détérioration de matériels, équipements ou locaux du Centre Prouvé ou de la SPL Grand Nancy Congrès et Evènements exploitant le site.

# Assurance Responsabilité Civile de l'Exposant

La SPL Grand Nancy Congrès et Evènements ne répond pas des dommages que les *Exposants* et leurs prestataires pourraient occasionner à des tiers.

Il appartient à chaque *Exposant* de souscrire une assurance garantissant ces dommages. *L'Exposant* peut souscrire cette assurance directement auprès de son propre assureur.

Dans certains cas *l'Organisateur* peut souscrire pour le compte de chaque *Exposant* une assurance de responsabilité civile dont les conditions générales et particulières de garantie seront décrites dans le

Règlement Général de l'Exposition ou disponibles auprès de l'Organisateur.

Cette assurance a pour objet de couvrir les conséquences pécuniaires de la responsabilité qui peut incomber à *l'Exposant* en raison des dommages causés à des tiers lors de sa participation à *l'exposition* dans la limite des dates autorisées par *l'Organisateur*.

Elle ne peut être mise en œuvre que subsidiairement, à savoir dans l'hypothèse où *l'Exposant* n'est pas lui-même titulaire d'une assurance couvrant sa responsabilité civile, ou lorsqu'il est titulaire d'une assurance de cette nature mais que la couverture offerte par cette police s'avère insuffisante pour le sinistre en cause.

Lorsque la responsabilité d'un tiers est engagée, l'Exposant devra conserver tous ses droits et recours à l'encontre de ce tiers et préserver le recours de l'Assureur.

Il appartient à l'exposant de se renseigner et d'entreprendre toutes les démarches utiles auprès de l'Organisateur.

# Assurances des dommages aux biens présentés sur le stand d'exposition.

La SPL Grand Nancy Congrès et Evènements ne répond pas des dommages causés aux matériels de stands, biens et marchandises, véhicules de l'Exposant ou de ses prestataires ou biens des personnels intervenants pour son compte que ce soit durant le temps de l'exposition, les temps de montage et de démontage ou pendant leur stockage temporaire au Centre Prouvé, antérieurement ou postérieurement à l'exposition.

Il appartient à chaque *Exposant* de souscrire une assurance garantissant ces dommages.

L'Exposant peut souscrire cette assurance directement auprès de son propre assureur ou dans certains cas par l'intermédiaire de l'Organisateur qui tiendra alors à sa disposition un formulaire de souscription.

L'assurance contractée par l'Exposant lui-même doit comporter une renonciation à recours de l'assureur de l'Exposant à l'égard de l'Organisateur, du Propriétaire du site, de la SPL Grand Nancy Congrès et Evénements exploitante du site et de leurs assureurs.

Il appartient à *l'Exposant* de se renseigner et d'entreprendre toutes les démarches utiles auprès de *l'Organisateur*.

# 8. ENVIRONNEMENT

La SPL Grand Nancy Congrès et Evènements agit en responsabilité et pratique le tri sélectif.

Vous pouvez nous aider à respecter nos engagements en différenciant les déchets recyclables tels papiers, verre, plastiques et cartons, bois, des matériaux des déchets ultimes et «ordures ménagères ».

Les cartons doivent être dépliés et conditionnés en piles à plat.

16/06/2015 Page 13 sur 63

16/06/2015 Page 14 sur 63

# RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ INCENDIE

16/06/2015 Page 15 sur 63

# I. AVERTISSEMENT

Les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public sont fixées par l'Arrêté du 25 juin 1980 (dispositions générales). L'Arrêté du 18 novembre 1987 donne des dispositions particulières applicables dans les salles d'expositions.

Le texte ci-après ne remplace ni ne se substitue aux textes originaux auxquels nous invitons l'Exposant et ses prestataires à se référer. Il est constitué d'extraits commentés de cette réglementation et n'a d'autre objet que d'en faciliter la compréhension en considérant les contraintes particulières du *Centre Prouvé*.

La commission de sécurité est attentive à la réalisation des stands (stabilité, matériaux de construction et de décoration, installation électrique, etc.). Les décisions prises par elle lors de sa visite, qui a lieu la veille ou le matin de l'ouverture de la manifestation, sont immédiatement exécutoires. Lors du passage de cette commission, l'installation des stands doit être terminée.

L'Exposant (ou son représentant) doit obligatoirement être présent sur le stand et être en mesure de fournir les procès-verbaux de réaction au feu de tous les matériaux utilisés. Le non-respect de cette règle peut entraîner la dépose des matériaux ou l'interdiction d'ouverture du stand au public.

Tout projet important doit être soumis à l'approbation du chargé de sécurité du salon. Les plans et les renseignements techniques doivent être transmis à cet effet à l'Organisateur au moins deux mois avant l'ouverture du salon.

Pendant la période de montage, le chargé de sécurité veille à l'application des mesures de sécurité rappelées ciaprès.

CLASSEMENT AU FEU DES MATERIAUX (Arrêté du 30 juin 1983) Les matériaux sont classés en 5 catégories : MO, M1, M2, M3 et M4. M0 correspond à un matériau incombustible.

# II. AMÉNAGEMENT DES STANDS

# 1. OSSATURE ET CLOISONNEMENT DES STANDS - GROS MOBILIER

Sont autorisés pour la construction de l'ossature et du cloisonnement des stands et pour la construction du gros mobilier (caisse, comptoir, présentoir, écran séparatif, etc.). Tous les matériaux M0, M1, M2 ou M3 (1).

CLASSEMENT CONVENTIONNEL DES MATERIAUX A BASE DE BOIS (Arrêté du 30 juin 1983) Sont considérés comme correspondant aux caractéristiques des matériaux de catégorie M3 :

- o le bois massif non résineux d'épaisseurs supérieures ou égales à 14 mm,
- le bois massif résineux d'épaisseurs supérieures ou égales à 18 mm,
- o les panneaux dérivés du bois (contreplaqués, lattes, fibres, particules) d'épaisseurs supérieures ou égales à 18 mm.

# 2. MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT

### Revêtements muraux

Les revêtements muraux (textiles naturels ou plastiques) doivent être en matériaux M0, M1 ou M2 (1). Ils peuvent alors être tendus ou fixés par agrafes.

Les revêtements divers (tissus, papiers, films plastiques) de très faible épaisseur (1 mm maximum) peuvent être utilisés collés en pleins sur des supports en matériaux MO, M1. M2, ou M3.

Par contre, les papiers gaufrés et en relief doivent être collés pleins sur des matériaux M0 uniquement.

Les matériaux exposés peuvent être présentés sur les stands sans exigence de réaction au feu. Toutefois, si ces matériaux sont utilisés pour la décoration des cloisons ou des faux plafonds et s'ils représentent plus de 20 % de la surface totale de ces éléments, les dispositions des paragraphes précédents leur sont applicables.

Cependant ces dispositions ne s'appliquent pas aux salons et stands spécifiques de la décoration intérieure dans lesquels sont présentés des textiles et des revêtements muraux.

# Rideaux - Tentures - Voilages

Les rideaux, tentures et voilages peuvent être flottants s'ils sont M0, M1 ou M2 (1). Ils sont cependant interdits sur les portes d'entrée et de sortie des stands, mais autorisés sur les portes de cabines.

# Peintures et vernis

Les peintures et vernis sont formellement interdits s'ils sont réputés inflammables (nitrocellulosiques ou glycérophtaliques par exemple).

# Revêtements de sol, de podiums, d'estrades, de gradins

Les revêtements de sol doivent être en matériaux de catégorie M4 et solidement fixés.

Les revêtements horizontaux ou non, des podiums, estrades ou gradins d'une hauteur supérieure à 0,30 m et d'une superficie totale supérieure à 20 m2, doivent être réalisés en matériaux de catégorie M3.

Si leur surface est égale à 20 m², ces revêtements peuvent être en matériaux de catégorie M4.

Les stands devront être disposés de plain-pied. Lorsque ceux-ci comportent une dénivellation de quelques centimètres, celle-ci disposera d'un plan incliné fixe ou amovible de façon à en permettre l'accès aux personnes handicapées circulant en fauteuil roulant. Celui-ci devra être pris sur l'emprise du stand et ne pas déborder sur l'allée de circulation.

# 3. ÉLÉMENTS DE DÉCORATION

# Éléments flottants

Les éléments de décoration ou d'habillage flottant (panneaux publicitaires supérieurs à 0,50 m², guirlandes, objets légers de décoration, etc.) doivent être réalisés en matériaux de catégorie M0 ou M1.

Est interdit l'emploi d'enseignes ou panneaux publicitaires :

- en lettres blanches sur fond vert; ces couleurs étant exclusivement réservées à l'indication des sorties de secours.
- o en lettres blanches sur fond rouge; ces couleurs étant exclusivement réservées à l'indication des

16/06/2015 Page 16 sur 63

équipements de protection et lutte contre l'incendie.

# **Décoration florale**

Les décorations florales en matériaux de synthèse doivent être limitées. Dans le cas contraire, ces décorations doivent être réalisées en matériaux de catégorie M2.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux salons et stands spécifiques des activités florales.

NOTA: Pour les plantes naturelles, utiliser de préférence le terreau à la tourbe qui doit être humide en permanence.

### Mobilier

Aucune exigence n'est demandée pour le mobilier courant (tables, chaises, bureaux, etc.). Par contre, le gros mobilier (caisse, comptoir, rayonnage, etc.) doit être réalisé en matériaux de catégorie M3, ou rendus tels par ignifugation.

# 4. VELUMS - PLAFONDS - FAUX PLAFONDS

Les stands possédant un plafond, un faux plafond ou un vélum plein et ceux possédant un niveau en surélévation doivent avoir une surface inférieure à 300 m².

Si la surface couverte est supérieure à 50 m², des moyens d'extinction appropriés, servis en permanence par au moins un agent de sécurité, doivent être prévus pendant la présence du public.

### **Vélums**

Au Centre Prouvé, non défendus par un réseau d'extinction automatique à eau, les vélums doivent être en matériaux de catégorie M0 ou M1. Ils doivent en outre être pourvus d'un système d'accrochage efficace pour empêcher leur chute éventuelle et être supportés par un réseau croisé de fil de fer de manière à former des mailles de 1 m² maximum.

# Plafonds et faux plafonds

Les plafonds et faux plafonds doivent être en matériaux de catégorie M0 ou M1. Toutefois il est admis que 25 % de la surface totale de ces plafonds soient en matériaux de catégorie M2. Sont compris dans ce pourcentage les luminaires et leurs accessoires.

D'autre part, si les éléments constitutifs des plafonds et faux plafonds sont ajourés ou à résille, ils peuvent être en matériaux de catégorie M2 lorsque la surface des pleins est inférieure à 50 % de la surface totale de ces plafonds et faux plafonds.

Dans tous les cas, la suspente et la fixation des plafonds et faux plafonds doivent être en matériaux de catégorie M0. Lorsque des matériaux d'isolation sont placés dans le plénum, ils doivent être de catégorie M1.

Les plafonds et faux plafonds sont interdits dans le hall 3 du Centre prouvé.

# 5. IGNIFUGATION

La garantie de classement de réaction au feu des matériaux employés dans les halls d'exposition doit être fournie sur demande du chargé de sécurité, sous forme de labels, procès-verbaux ou certificats. Des revêtements et matériaux satisfaisant aux exigences de la sécurité sont en vente chez les commerçants spécialisés qui doivent fournir les certificats correspondant au classement du

matériau. Pour obtenir la liste de ces commerçants, s'adresser au :

GROUPEMENT TECHNIQUE FRANÇAIS CONTRE L'INCENDIE – 10 rue du Débarcadère – 75017 PARIS Tél. : (+33) 1 40 55 13 13

L'ignifugation peut conférer la qualité M2 à des matériaux qui, à l'état normal, sont moyennement ou facilement inflammables. Elle peut se faire par pulvérisation d'un liquide spécial, par application au pinceau d'une peinture ou d'un vernis spécial, ou par trempage dans un bain spécial.

Les travaux d'ignifugation peuvent être exécutés :

- soit par les décorateurs, qui doivent être en mesure de fournir tous les renseignements concernant le traitement du matériau.
- o soit par un applicateur agréé qui délivre à l'Exposant un certificat d'un modèle homologué sur lequel sont portés : la nature, la surface et la couleur du revêtement traité, le produit utilisé, la date de l'opération, le cachet et la signature de l'opérateur. Les coordonnées des applicateurs agréés peuvent être obtenues auprès du GROUPEMENT TECHNIQUE FRANÇAIS DE L'IGNIFUGATION (GTFI) –

10 rue du Débarcadère - 75017 PARIS Tél. : (+33) 1 40 55 13 13

NOTA: l'ignifugation ne peut être pratiquée que sur des panneaux en bois ou sur des tissus naturels ou comportant une forte proportion de fibres naturelles. Elle est impossible sur les tissus synthétiques et plastiques. TRÈS IMPORTANT: les procès-verbaux d'origine étrangère ne peuvent être pris en considération. Seuls les procès-verbaux émanant de laboratoires agréés français sont acceptés.

# III. INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

# 6. CONCEPTION DES INSTALLATIONS

L'installation électrique de chaque stand doit être protégée à son origine contre les surintensités et contre les défauts à la terre. Toutes les masses métalliques doivent être interconnectées et reliées à la prise de terre du coffret du branchement électrique du stand. Les connexions électriques doivent être disposées à l'intérieur de boîtes de déviation. Les dispositifs de coupures électriques doivent être accessibles en permanence au personnel du stand.

# 7. MATÉRIELS ÉLECTRIQUES

Tous les matériels électriques utilisés doivent être conformes aux normes françaises ou européennes en vigueur.

# Câbles électriques

Les câbles électriques doivent être isolés pour tensions minimales de 500 volts, ce qui interdit notamment le câble H-03-VHH (Scindex). N'utiliser que des câbles dont chaque conducteur comporte sa propre gaine de protection. L'ensemble des conducteurs étant logé dans une gaine de protection unique.

16/06/2015 Page 17 sur 63

### **Conducteurs**

L'emploi de conducteurs de section inférieure à 1,5 mm<sup>2</sup> est interdit.

# Appareils électriques

Les appareils électriques de classe 0 (\*) doivent être protégés par des dispositifs à courant différentiel nominal au plus égal à 30 MA. Les appareils électriques de classe 1 (\*) doivent être reliés au conducteur de protection de la canalisation les alimentant. Parmi les appareils électriques de classe II (\*), ceux portant le signe CE sont conseillés.

\* au sens de la norme NF C20-030

# **Prises multiples**

Seuls sont autorisés les adaptateurs ou boîtiers multiples à partir d'un socle fixe (blocs multiprises moulés).

# Enseignes lumineuses à haute tension

Les enseignes lumineuses à haute tension situées à portée du public ou du personnel travaillant sur le stand doivent être protégées, et en particulier les électrodes, par un écran en matériau de catégorie M3 au moins.

La commande de coupures doit être signalée et les transformateurs placés en un endroit ne pouvant créer un danger pour les personnes, et leur présence signalée par une pancarte « Danger, haute tension ».

Les masses métalliques seront obligatoirement mises à la terre

# Lampes à halogène (norme EN 60598)

Les luminaires des stands comportant des lampes à halogènes doivent :

- o être placés à une hauteur de 2,25 mètres au minimum
- être éloignés de tous matériaux inflammables (au moins à 0,50 mètre des bois et autres matériaux de décoration),
- o être fixés solidement,
- être équipés d'écrans de sécurité (verre ou grillage à mailles fines) assurant la protection contre les effets dus à l'explosion éventuelle de la lampe.

# IV. ACCESSIBILITÉ DES MOYENS DE SECOURS

Les moyens de secours doivent rester visibles et accessibles en permanence.

L'accès aux différents moyens de secours (poteaux d'incendie, robinets d'incendie armés, postes téléphoniques, extincteurs, commandes de trappes d'évacuation de fumées, etc.) doit être constamment libre et dégagé de tout obstacle en limitant l'accès ou l'usage.

# Robinet d'incendie armé (RIA)

Sur les stands dont l'emplacement inclut un robinet d'incendie armé, un passage d'un mètre de large doit être laissé libre de tout encombrement, depuis l'appareil, perpendiculairement et jusqu'à l'allée de circulation du public.

La présence de panneaux ou tissus pour masquer l'appareil est strictement interdite.

# V. CONSIGNES D'EXPLOITATION

Il est interdit de constituer dans les surfaces d'exposition, dans les stands et dans les dégagements, des dépôts de caisses, de bois, de paille, de carton, etc.

Un nettoyage régulier quotidien doit débarrasser les locaux des poussières et des déchets de toutes natures. Tous les déchets et détritus provenant du nettoyage et du balayage seront enlevés chaque jour, avant l'heure d'ouverture au public, et transportés hors de l'établissement.

L'exposant assure la pleine et entière responsabilité des présentations et démonstrations qui seront réalisées sur son stand, et devra prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité du public qui y est admis.

# VI. RÈGLES PARTICULIÈRES AU CENTRE PROUVÉ

Les restrictions particulières suivantes sont en vigueur au Centre prouvé :

Sont interdits dans les halls:

- o les tentes,
- les ballons gonflés avec un gaz inflammable et/ou toxique,
- la présence d'artifices pyrotechniques ou d'explosifs,
- l'acétylène, l'oxygène, ou autre gaz représentant les mêmes risques,
- o les gaz liquéfiés, liquides inflammables,...
- o les flammes (bougies...),
- o les moteurs thermiques ou à combustion,
- o les dispositifs lumineux clignotants (gyrophares, stroboscopes, ...) ou de type laser,
- o les générateurs de fumée.

# VII. MATÉRIELS, ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS SOUMIS A DÉCLARATION

# Stands en surélévation ou à étage, plafonds

Si le règlement technique de l'exposition prévoit la possibilité d'installer des stands en surélévation, des plafonds ou des vélums, l'exposant doit en faire la demande à l'organisateur dans les délais fixés par celui-ci en précisant notamment le détail des aménagements, les matériaux employés et les mesures de sécurité qu'il a prévues.

# Substances, appareils et machines présentant un risque spécifique

L'exposant doit adresser au Chargé de sécurité de l'Organisateur, pour transmission à l'Autorité compétente au plus tard 60 (soixante) jours avant la date d'ouverture de la manifestation au public, les déclarations et les demandes d'autorisation nécessaires concernant la mise en œuvre de substances, appareils et machines en fonctionnement présentant un risque spécifique :

### Les demandes d'autorisations particulières

Elles concernent les équipements ou l'utilisation des substances énumérées ci-après :

16/06/2015 Page 18 sur 63

### GÉOLOGIA - FORUM EST HORIZON

- o des machines ou appareils en fonctionnement (Article T39 de l'arrêté du 18 novembre 1987)
- o moteurs thermiques à combustion (Article T41 de l'arrêté du 18 novembre 1987),
- machines utilisant des substances radioactives ou génératrices de rayons X (Article T43 de l'arrêté du 18 novembre 1987),
- acétylène, oxygène, ou autre gaz représentant les mêmes risques (Article T45 §2 de l'arrêté du 18 novembre 1987).

Les déclarations d'installations (Articles T8 de l'arrêté du 11 janvier 2000 et T39 de l'arrêté du 18 novembre 1987) concernent :

- o les lasers,
- o les gaz liquéfiés
- o les installations électriques supérieures à 100 KW,
- o les liquides inflammables (autres que ceux des réservoirs automobiles).
- o les machines générant un champ magnétique

Les documents afférents aux autorisations particulières ou aux déclarations précitées doivent être adressés par l'exposant au chargé de sécurité.

L'Exposant dispose à cet effet dans la partie FORMULAIRES TECHNIQUES du présent GUIDE DE L'EXPOSANT le FORMULAIRE N°6: DÉCLARATION DE MACHINE OU APPAREIL EN FONCTIONNEMENT.

# VIII. CHARGÉ DE SÉCURITÉ

Pour toutes questions relatives à la sécurité incendie de l'exposition, contacter :

José LAZZARIN

Prévention, Sécurité, Incendie

Tél.: +33(0)6 17 69 23 70 Email: joselazzarin@yahoo.fr

16/06/2015 Page 19 sur 63

16/06/2015 Page 20 sur 63

# CALENDRIER DE LA PRÉPARATION DE VOTRE PARTICIPATION

16/06/2015 Page 21 sur 63

16/06/2015 Page 22 sur 63

# I. DOCUMENTS À COMPLÉTER ET RETOURNER POUR VOTRE PARTICIPATION

L'exposant doit en toute autonomie prendre en considération les dates limites définies ci-dessous pour compléter et retourner les documents.

Pour être valablement enregistrée une commande de prestation doit être accompagnée de la totalité du règlement ou du Bon de commande correspondant émis par l'entité facturable. Les commandes reçues non conformes ne seront pas exécutées.

Les commandes parvenues après les dates limites seront exécutées dans la mesure des possibilités existantes à la réception.

Les prix unitaires des prestations dont les commandes seront enregistrées après la date limite, seront en outre majorés de 20% en raison des coûts de traitement.

# II. LES DATES À RETENIR

Documents	Retour	Date limite	Page
LES FORMULAIRES TECHNIQUES			
Formulaire n°1 – Enseigne-drapeau, badges exposants	Obligatoire	21 septembre 2015	27
Formulaire n°2 – Déclaration de travaux	Obligatoire	21 septembre 2015	29
Formulaire n°3 – Badges pour montage et démontage	Obligatoire	21 septembre 2015	31
Formulaire n°4 – Livraison et reprise de colis	Selon besoin	21 septembre 2015	33
Formulaire n°5 – Stationnement pour déchargement et rechargement	Selon besoin	21 septembre 2015	35
Formulaire n°6 – Déclaration de machines et appareils en fonctionnement	Selon besoin	21 août 2015	37

LES BONS DE COMMANDE			
BON DE COMMANDE N°1 : PUISSANCE ÉLECTRIQUE	Optionnel	21 septembre 2015	45
BON DE COMMANDE N°2 : MATÉRIEL ÉLECTRIQUE ET D'ÉCLAIRAGE	Optionnel	21 septembre 2015	47
BON DE COMMANDE N°3: CONNEXION INTERNET FILAIRE	Optionnel	21 septembre 2015	49
BON DE COMMANDE N°4 : AUDIOVISUEL ET MULTIMEDIA	Optionnel	21 septembre 2015	51
BON DE COMMANDE N°5 : MANUTENTION AVEC CHARIOT ÉLÉVATEUR	Optionnel	21 septembre 2015	53
BON DE COMMANDE N°6 : NETTOYAGE DE STAND	Optionnel	21 septembre 2015	55
BON DE COMMANDE N°7 : MOBILIER	Optionnel	21 septembre 2015	57
BON DE COMMANDE N°8 : PLANTES ET DÉCORATION FLORALE	Optionnel	21 septembre 2015	59
Récapitulatif de commandes : Pour opérer un règlement global. PRATIQUE!	Selon besoin	21 septembre 2015	61

Pour toutes questions relatives à ces documents, vous pouvez vous adresser :

au Service aux exposants du Centre Prouvé :

Tel.: +33 (0)3 83 36 82 00 E-mail: servex@grandnancy-congresetevenements.com

16/06/2015 Page 23 sur 63

16/06/2015 Page 24 sur 63

# FORMULAIRES TECHNIQUES

16/06/2015 Page 25 sur 63

16/06/2015 Page 26 sur 63





A retourner au plus tard le 21/09/2015

par voie postale à : Grand Nancy Congrès et Evènements

Service aux Exposants

1, place de la République - 54000 Nancy

par email à : servex@grandnancy-congresetevenements.com

Pour tout renseignement, contacter notre service aux exposants -Tel: +33 (0)3 83 36 82 00

Raison sociale								N° de	stand	:				
Contact (Nom, prénom) :								Télépl	none :.					
Fonction:								Fax :						
Adresse:														
								N° TV	A intra	commu	ınauta	ire :		
FORMULAIRE NEXPOSANTS	l°1:	ENS	SEI	GNE	E DI	RAF	PEA	UE	ТВ	AD	GES	5		
NSEIGNE-DRAPEAU			,			4.0					,			
diquer l'intitulé commercial de	e votre ens	seigne (	(une le	ttre pa	r case,	16 car	ractere	s par li	gne ma	axımum	1) T			7
ADGES EXPOSANTS  e port du « badge exposant »														
	ains doive es à ces pl us pouvez	ent accé hases a	éder au avec le	ı site p formul	endan aire n'	t la pé °3.	riode d	e mont	tage ou	ı de dé	monta	ige, vo	us deve	z faire
e port du « badge exposant » anifestation au public. Si cert emande des badges spécifique e nombre de badges dont voi	ains doive es à ces pl us pouvez nts.	ent accé hases a	éder au avec le ser est	ı site p formul	endan aire n rtionne	t la pé °3. el à la	riode d	e mont	tage ou	u de dé es bac	monta	nge, vo	ous deve	z faire
e port du « badge exposant » anifestation au public. Si cert emande des badges spécifique e nombre de badges dont vo omptoir du service aux exposa	ains doive es à ces pl us pouvez nts.	ent accé hases a dispos	éder au avec le ser est	ı site p formul	endan laire n' rtionne	t la pé °3. el à la Surface	riode d	e mont e du st and : S	tage ou	u de dé es bac	monta	nge, vo	ous deve	z faire
e port du « badge exposant » anifestation au public. Si cert emande des badges spécifique e nombre de badges dont vo emptoir du service aux exposa Surface du Stand : S	ains doive es à ces pl us pouvez nts. Badg	ent accé hases a dispos	éder au avec le ser est	ı site p formul	endan laire n' rtionne	t la pé °3. el à la Surface 37m²:	surface	e mont e du st and : S	tage ou	u de dé es bac Badg	monta	nge, vo	ous deve	z faire
e port du « badge exposant » anifestation au public. Si cert emande des badges spécifique nombre de badges dont volomptoir du service aux exposa  Surface du Stand : S  S < 9 m <sup>2</sup>	ains doive es à ces pl us pouvez nts. Badg	ent accé hases a dispos	éder au avec le ser est	ı site p formul	endan aire n' rtionne	t la pé °3. el à la Surface 37m²:	riode d surface e du St $\leq S \leq 7$ $\leq S \leq 1$	e mont e du st and : S	tage ou	es bac Badg 18	monta	ont rei	ous deve	z faire
e port du « badge exposant » anifestation au public. Si cert emande des badges spécifique e nombre de badges dont voi omptoir du service aux exposa	ains doive es à ces pl us pouvez nts.  Badge 4	ent accé hases a dispos	éder au avec le ser est	ı site p formul propo	endan aire n' rtionne	t la pé 3. Surface 37m <sup>2</sup> : 73m <sup>2</sup> :	riode d surface e du St $\leq S \leq 7$ $\leq S \leq 1$	e mont e du st and : S	tage ou	es bac Badg 18	emonta lges so ges Exp	ont rel	mis sur	z faire
e port du « badge exposant » ranifestation au public. Si cert emande des badges spécifique e nombre de badges dont volomptoir du service aux exposa	ains doive es à ces pl us pouvez nts.  Badge 4	ent accé hases a dispos	éder au avec le ser est	ı site p formul propo	endan aire n' rtionne	t la pé 3. Surface 37m <sup>2</sup> : 73m <sup>2</sup> :	riode d surface e du St $\leq S \leq 7$ $\leq S \leq 1$	e mont e du st and : S	tage ou	Badg 18 24 25 +	emonta lges so ges Exp	ont rel	mis sur	z faire
e port du « badge exposant » ranifestation au public. Si cert emande des badges spécifique e nombre de badges dont volomptoir du service aux exposa	ains doive es à ces pl us pouvez nts.  Badge 4	ent accé hases a dispos	éder au avec le ser est	ı site p formul propo	endan aire n' rtionne	t la pé 3. Surface 37m <sup>2</sup> : 73m <sup>2</sup> :	riode d surface e du St $\leq S \leq 7$ $\leq S \leq 1$	e mont e du st and : S	tage ou	Badg 18 24 25 +	emonta lges so ges Exp	ont rel	mis sur	z faire
e port du « badge exposant » ranifestation au public. Si cert emande des badges spécifique e nombre de badges dont volomptoir du service aux exposa	ains doive es à ces pl us pouvez nts.  Badge 4	ent accé hases a dispos	éder au avec le ser est	ı site p formul propo	endan aire n' rtionne	t la pé 3. Surface 37m <sup>2</sup> : 73m <sup>2</sup> :	riode d surface e du St $\leq S \leq 7$ $\leq S \leq 1$	e mont e du st and : S	tage ou	Badg 18 24 25 +	emonta lges so ges Exp	ont rel	mis sur	z faire
e port du « badge exposant » ranifestation au public. Si cert emande des badges spécifique e nombre de badges dont volomptoir du service aux exposa	ains doive es à ces pl us pouvez nts.  Badge 4	ent accé hases a dispos	éder au avec le ser est	ı site p formul propo	endan aire n' rtionne	t la pé 3. Surface 37m <sup>2</sup> : 73m <sup>2</sup> :	riode d surface e du St $\leq S \leq 7$ $\leq S \leq 1$	e mont e du st and : S	tage ou	Badg 18 24 25 +	emonta lges so ges Exp	ont rel	mis sur	z faire

16/06/2015 Page 27 sur 63

En cas de besoin important de badges, nous vous remercions d'utiliser des copies du formulaire

Date : .......Signature :

16/06/2015 Page 28 sur 63

# **Retour obligatoire**



A retourner au plus tard le 21 /09/2015

par voie postale à : Grand Nancy Congrès et Evènements

Service aux Exposants

1, place de la République - 54000 Nancy

par email à : servex@grandnancy-congresetevenements.com

Pour tout renseignement, contacter notre service aux exposants -Tel: +33 (0)3 83 36 82 00

Raison sociale		N° de stand :	······································
Contact (Nom, prénom):		Téléphone :	
Fonction:		Fax :	
		E-mail :	
		N° TVA intracommunaut	aire :
FORMULAIRE N°2	: DÉCLARATIO	N DE TRAVAUX	
☐ J'ai commandé un stand clé en ma			é
☐ J'utilise un système de stand pliab			
☐ Les travaux d'aménagement de m		r l'(es) entreprise(s) suivante(s) :	
Si vous avez recours à un décorateu retourner ce formulaire. Votre qualité montage ou démontage.	ir et des entreprises pour la	réalisation de votre stand, il est imp	
Entreprise 1			
Raison sociale			
Nature des travaux			
Date d'arrivée :	Effectif :	Travaux en hauteur: 🛘 oui	□ non
Contact (Nom, prénom) :			
Fonction :			
Adresse :			
Tél. fixe:	Tél. mobile :	E-mail:	
Entreprise 2			
Raison sociale			
Nature des travaux			
Date d'arrivée :	Effectif :	Travaux en hauteur: 🛘 oui	□ non
Contact (Nom, prénom) :			
Fonction :			
Adresse :			
Tél. fixe:	Tél. mobile :	E-mail :	
Entreprise 3			
Raison sociale			
Nature des travaux			
Date d'arrivée :	Effectif :	Travaux en hauteur: 🗖 oui	□ non
Contact (Nom, prénom) :			
Fonction :			
Adresse :			
Tél. fixe :			
Je m'engage à signaler toute modific	ation ultérieure à la présente	déclaration.	
Nom		Fonction	
Date:		Signature :	

16/06/2015 Page 29 sur 63

16/06/2015 Page 30 sur 63

# **Retour obligatoire**



A retourner au plus tard le 21/09/2015

par voie postale à : Grand Nancy Congrès et Evènements

Service aux Exposants

1, place de la République - 54000 Nancy

par email à : servex@grandnancy-congresetevenements.com

Pour tout renseignement, o	contacter notre service aux exposants	s - Tel: +33 (0)3 83 36 82 00
Contact (Nom, prénom) : Fonction : Adresse :		
Pour des raisons de sureté e personnes devant intervenir s	et de sécurité du travail, l'accès est ce ur votre stand vous leur permettrez un a AUSSURES DE SECURITE EST OBLIGA DEMONTAGE.	R MONTAGE ET DEMONTAGE ontrôlé et le port de badge est obligatoire. En déclarant le accès sans perte de temps. TOIRE POUR QUICONQUE DEVANT ACCEDER AUX HALLS E
Nom	Prénom	Société
Intervenants au démont	age	
Nom	Prénom	Société
	badges, faites des copies du formulair	e. Fonction
NUITI		UIICUUII

16/06/2015 Page 31 sur 63

16/06/2015 Page 32 sur 63



A retourner au plus tard le 21 /09/2015

par voie postale à : Grand Nancy Congrès et Evènements

Service aux Exposants

1, place de la République - 54000 Nancy

par email à : servex@grandnancy-congresetevenements.com

Pour tout renseignement, contacter notre service aux exposants - Tel: +33 (0)3 83 36 82 00 Fonction: Fax: Adresse: E-mail: ..... FORMULAIRE N°4: LIVRAISON ET REPRISE DE COLIS L'exposant veillera à commander à son transporteur la livraison des marchandises manutentionnées à pieds d'œuvre. Le Centre Prouvé pourra exceptionnellement accepter la livraison anticipée, ou enlèvement après démontage, de marchandises, limitées aux seuls documentations et produits exposés, et dans la mesure de sa capacités de stockage. Ces livraisons sont soumises à l'accord exprès et préalable du Centre Prouvé. LIVRAISONS DE COLIS AU MONTAGE ET ENLEVEMENT DE COLIS Date livraison Nombre de colis Type de conditionnement Poids Livraisons au montage Raison sociale du transporteur Nom du contact Tél. du contact : Date enlèvement Nombre de colis Type de conditionnement Poids Enlèvement après démontage Raison sociale du transporteur Nom du contact Tél. du contact : Besoin de manutention avec chariot élévateur : □ non □ **oui** (Compléter le bon de commande n°4) Nom ......Fonction ..... Cadre réponse à Grand Nancy Congrès et Evènements Accord pour livraison anticipée à la date proposée □ oui □ non ☐ oui à la date suivante : Accord pour stockage et reprise après démontage □ oui □ non □ oui à la date suivante : Nom .......Fonction .....

16/06/2015 Page 33 sur 63

16/06/2015 Page 34 sur 63



A retourner au plus tard le 21/09/2015

par voie postale à : Grand Nancy Congrès et Evènements

Service aux Exposants

1, place de la République - 54000 Nancy

par email à : servex@grandnancy-congresetevenements.com

Pour tout renseignement, contacter notre service aux exposants - Tel: +33 (0)3 83 36 82 00

Raison sociale	<u> </u>				N°	de stan	ıd :		
	, prénom) :								
Fonction:					Fa	x :			
Adresse:									
					N°	TVA intr	racomn	nunautaire :	
FORMIII	AIRE N°5	· ACCÈS E	:T	ΤΔΤΙΩΙ	NNI	-ME	NT	POLIB	
•						_!*!		. 001	
DECHAR	GEMENT (	JU RECHA	KGE	IVIEN					
	logistiques du Centr hargement. La durée					aires et	lourds,	pour les seules	s opérations de
•	aces est limité. Pour l					véhicule	s doive	nt être déclaré	s. Les véhicules
	registrés ont un accè		.,						
VEHICULES U	TILITAIRES								
	Date d'arrivée	Heure d'arrivée	Imma <sup>r</sup> véhicu	triculation ule	du	PTAC		Hauteur maxi	
	Au montage	- 1	I			ı	1		
	Au démontage								
VEHICULES LO	OURDS								
Date d'arrivée	Heure d'arrivée	Immatriculation véhicule	du	PTAC	Hau	ıteur xi		de caisse ou morque	Hayon
Au montage	<u> </u>	l					I		
									Oui /non
									Oui /non
Au démontage	•	-		•					•
									Oui /non
									Oui /non
	1			1			1		1
Besoin de manu	tention avec chariot			<b>oui</b> (Complé					
Nom				F	Fonctio	n			

16/06/2015 Page 35 sur 63

16/06/2015 Page 36 sur 63



par voie postale à : Grand Nancy Congrès et Evènements

Service aux Exposants

1, place de la République - 54000 Nancy

 $par\ email\ \grave{a}: servex@grandnancy-congrese tevenements.com$ 

Pour tout renseignement, contacter notre service aux exposants - Tel: +33 (0)3 83 36 82 00

N° de stand :
Téléphone :
Fax:
E-mail :
N° TVA intracommunautaire :
N DE MACHINE OU APPAREIL
s et à renvoyer à l'organisateur <b>au plus tard 30 jours avar</b>
Numéro de stand :
Puissance utilisée :
es automobiles) :
Quantité :
soit comporter des écrans ou carters fixes et bien adapté disposés de façon que les parties dangereuses soient tenue n mètre des circulations générales. Les démonstrations sor
CLARATION PARTICULIERE
cette rubrique, reportez-vous au chapitre qui lui est consacr nifestation.
débit :
es mêmes risques :
Quantité :
orisation sont notifiées à l'exposant par l'organisateur.
onsation some notinees a resposant par rongamoateur.
Fonction

16/06/2015 Page 37 sur 63

16/06/2015 Page 38 sur 63

# LES SERVICES AUX EXPOSANTS

16/06/2015 Page 39 sur 63

Nous aurons le plaisir de vous accueillir bientôt au Centre prouvé.

Nous disposons d'un ensemble de compétences et de ressources et nous appuyons sur un réseau de partenaires professionnels nationaux et locaux pour vous proposer une offre de service du meilleur niveau que nous ne pouvons présenter exhaustivement.

N'hésitez pas à nous consulter pour vos besoins particuliers.

Notre **Service aux exposants** est à votre disposition pour répondre aux questions qui ne trouveraient pas de réponse dans ces pages.

Nous vous souhaitons une agréable et fructueuse présence en nos murs.

16/06/2015 Page 40 sur 63

Pour parfaire votre image sur le salon, pensez à choisir le mobilier, la décoration florale, le matériel audiovisuel qui renforcera l'impact de votre présence.

Nous vous proposons dans les pages qui suivent et dans les catalogues joints, une sélection de prestations. Vous pouvez passer commandes en utilisant les bons de commandes du présent Guide de l'exposant.

#### I. DESCRIPTIFS DES STANDS

#### 1. STAND EQUIPÉ

Le stand fourni par l'organisateur inclut les équipements suivants :

Stand	Surface					
équipé	6m²	9m²	12m²	18m²		
Structure	Structure aluminium couleur naturelle anodisé et panneaux de remplissage blanc					
Signalétique	Enseigne drapeau 2 lignes de 16 caractères					
Rampe LED	1 2					
Tapis		Tapis aigu	illeté bleu			
Electricité		1k	W			
Mobilier						
Comptoir		2				
Tabourets		4				
Corbeille		1				
Mange-debout		/		1		



Exemple de stand de  $9m^2$  - coloris moquette non contractuel

#### 2. STAND NU

Le stand nu inclut: le marquage au sol et un boitier électrique de 1kw.

### II. AMÉNAGEMENT DE STAND

Pour l'aménagement de votre stand, nous vous proposons à la location des solutions de stands clé en main et un choix de mobilier, plantes, équipement audiovisuels pour améliorer l'impact de votre présence. Les prestations sont 16/06/2015

présentées dans les pages qui suivent ou dans les catalogues joints.

#### LOCATION DE MOBILIER ET PLANTES

Les tarifs s'entendent en location pour la durée de la manifestation comprenant le transport, la mise en place, l'enlèvement à la fin de la manifestation. L'assurance obligatoire est non incluse dans le prix de location.

Toute plante ou mobilier en location se trouve sous la responsabilité du locataire du moment de la mise en place sur son stand jusqu'à celui de la reprise. A la fin de la location, toute plante ou matériel brisé ou manquant sera facturé à son prix de remplacement à neuf.

Aucune réclamation ne pourra être prise en considération passé un délai de 2 heures à compter de la livraison sur le stand.

Aucun soin particulier ni arrosage ne doit être apporté aux plantes en location.

Pour commander, consultez le catalogue Les Indispensables et utilisez le BON DE COMMANDE N°7: MOBILIER et le BON DE COMMANDE N°8: PLANTES ET DÉCORATION FLORALE

### III. PUISSANCE ÉLECTRIQUE

Les puissances électriques données ci-dessous sont indicatives :

1 rail de 3 spots	300 W
1 ordinateur portable	200 W
1 ordinateur PC + 1 écran LCD 21"	600 W
1 écran plasma 50"	150 W
1 réfrigérateur 140L	500 W
1 machine à café 2	200 W

La SPL Grand Nancy Congrès et Evénements assure, à la demande de chaque exposant, la mise à disposition d'une alimentation électrique sur stand.

Les branchements électriques des stands seront à disposition dès le premier jour de montage de la manifestation.

A partir de la date de mise en service du tableau électrique (1er jour du montage), ce dernier est sous l'entière responsabilité de l'exposant. Si cet équipement, venait à être détérioré pendant cette période, l'ensemble des frais de remise en état ou de remplacement de ce matériel seront à la charge de l'exposant.

Pour les commandes retournées avant la date limite de retour prévue, le tableau électrique est implanté sur le stand conformément aux indications portées par l'exposant sur le plan figurant sur le bon de commande, avec une tolérance de plus ou moins 50cm.

A défaut d'indications ou pour les commandes reçues après la date limite, la SPL Grand Nancy Congrès et Evénements implantera le coffret en fonction des

Page 41 sur 63

contraintes techniques résultant du câblage et ne peut s'engager à respecter les indications d'implantation.

Il est particulièrement important que le schéma soit correctement réalisé et orienté par rapport aux allées environnant le stand. Toute demande d'intervention pour déplacement d'un branchement électrique sera facturée 100€ HT.

Conformément au Règlement de Sécurité incendie, le tableau électrique doit être accessible en permanence mais hors de portée du public. Il peut être placé sous un comptoir ou dans un bureau non fermé à clé. Si ce tableau est placé dans un local fermé à clé, l'Exposant s'interdit tout recours, contre l'organisateur, ou la SPL Grand Nancy Congrès et Evénements, pour les dégâts causés par les personnels requis qui seraient conduits à entrer par nécessité et par tout moyen, dans ce local.

Pour des raisons d'économie d'énergie et de respect de l'environnement, les tableaux électriques sont mis sous tension pendant les horaires d'ouvertures de la manifestation.

L'exposant nécessitant un branchement électrique de puissance supérieure à celle commandée par l'organisateur doit passer commande au moyen du BON DE COMMANDE N°1: PUISSANCE ÉLECTRIQUE.

## IV. CONNEXION INTERNET FILAIRE

Vous disposez d'un accès au réseau wifi public du Centre Prouvé. Ce réseau est accessible à tous les visiteurs du Centre Prouvé qui se partagent le débit disponible.

Il permet de surfer sur internet, consulter, recevoir et envoyer des emails.

Nom du réseau public : CENTRE-PROUVE

Mot de passe : PROUVE2015

Pour des besoins nécessitant des débits stables vous pouvez commander une connexion internet filaire au moyen du BON DE COMMANDE N°3: CONNEXION INTERNET.

#### V. AUDIOVISUEL ET MULTIMEDIA

Pour rendre votre stand interactif et attractif, nous vous proposons des prestations audiovisuelles en location: Location d'écran plat, ordinateur portable, lecteur DVD, vidéo projecteur...

Utilisez le BON DE COMMANDE N°4: AUDIOVISUEL ET MUI TIMEDIA.

#### VI. MANUTENTION

Pour des raisons de sécurité, les prestations de manutentions au moyen de chariots élévateurs sont exclusivement opérées par nos soins. L'exposant n'est autorisé qu'à la manutention au moyen de chariot de type tire-palettes.

Vous pouvez commander la prestation au moyen du BON DE COMMANDE N°5: MANUTENTION AVEC CHARIOT ÉLÉVATEUR

#### VII. NETTOYAGE

Pour que votre stand soit impeccable à l'arrivée des premiers clients, n'oubliez pas de commander le nettoyage de remise en état avant l'ouverture.

Pour un salon sans soucis commandez en complément le nettoyage quotidien de votre stand. Et si vous ne reprenez que peu de choses de tout ce qui a été livré au montage, pensez à commander un enlèvement des déchets et résidus à la fin de la manifestation.

Vous pouvez commander la prestation souhaitée au moyen du BON DE COMMANDE N°6: NETTOYAGE DE STAND

16/06/2015 Page 42 sur 63

# BONS DE COMMANDE DE PRESTATIONS

16/06/2015 Page 43 sur 63

16/06/2015 Page 44 sur 63



par voie postale à : Grand Nancy Congrès et Evènements

Service aux Exposants

1, place de la République - 54000 Nancy

par email à : servex@grandnancy-congresetevenements.com

Raison	sociale		N° de stand	d :			
Contac	ct (Nom, prénom) :						
Fonction	on :						
Adresse:							
			N° TVA intra	acommunauta	aire :		
Coordonnées de facturation si différentes Raison sociale :			Contact :				
			•				
Adress	e:						
			N° TVA intr	acommunaut	aire :		
BON	<b>DE COMMANDE N°1: PUIS</b>	SANC	E ÉLEC	<b>TRIQUE</b>	Ξ		
	e et mise en place d'un tableau électrique avec protec TURE de la manifestation et du début du montage à la fin c			nergie AUX H	EURES DE TRAVAI		
Code	Désignation		P.U HT	Quantité	Total en € H.T		
1KM	Alimentation électrique 1 KW MONOPHASE (16A - 220	IV)	Inclus				
3KM	Alimentation électrique 3 KW MONOPHASE (16A - 220	IV)	184,00€				
7KM	Alimentation électrique 7 KW MONOPHASE (32A - 220	IV)	274,00 €				
10KT	Alimentation électrique 10 KW TRIPHASE (16A - 380V)	)	374,00 €				
20KT	Alimentation électrique 20 KW TRIPHASE (32A - 380V)	)	484,00 €				
40KT	Alimentation électrique 30 KW TRIPHASE (45A - 380V)	)	573,50€				
40KT	Alimentation électrique 40 KW TRIPHASE (63A - 380V)	)	673,50 €				
Caracté	ristiques du courant fourni :		Total généra	ıl H.T			
branche	ments monophasés : 220 V entre phase et neutre,		TVA 20%				
brancher	ments triphasés : 380 V entre phases, 220 V entre phases et neu	ıtres,					
dans tou	us les cas, conducteur de protection (terre).		TOTAL TTC				
	mps de sa mise en service (du 1 <sup>er</sup> jour de montage au d silité de l'exposant. S'il est détérioré durant cette période, la rem						
•	nandes dont le paiement n'aura pas été intégralement per		•				
eront pa	s honorées. Une majoration de 20 % pour frais de traitemo late limite de retour du Bon de commande.						
MODE [	DE RÈGLEMENT :						
□ Par c	arte de crédit ○ Visa ○ Eurocard/Mastercard				facture sur la ba		
N° de la	a carte LLLL LLLL LLLL LLLL		n de command <u>présent formula</u>	•	l'entité facturable		
	expiration L L / L L L L Crypto L L L	<u>-</u>	•				
	se la SPL Grand Nancy Congrès et Evénements à				de SPL Grand Nan		
	ma carte du montant de : ∟∟∟∟∟∟∟ €	· ·	et Evènements				
_	e de la carte:						
Date:							
Signatu	ro:						

16/06/2015 Page 45 sur 63

16/06/2015 Page 46 sur 63



par voie postale à : Grand Nancy Congrès et Evènements

Service aux Exposants

1, place de la République - 54000 Nancy

par email à : servex@grandnancy-congresetevenements.com

Pour tout renseignement, contacter notre service aux exposants - Tel: +33 (0)3 83 36 82 00

Contact Fonction Adresse Coordo Raison Adresse BON	sociale		Téléphone : Fax : E-mail : N° TVA intra Contact : Téléphone : Fax : N° TVA intra	acommunauta	aire:
Code	Désignation		P.U HT	Quantité	Total en € H.T
	<b>Prolongateur électrique</b> prise de courant 10 A + T, longueur 5 m		20,00€		
	Bloc de 3 PC bipolaire + T 10 A avec cordon 1,5m		30,00€		
	Rail de 3 spots basse consommation		80,00€		
	Rail de 2 spots basse consommation	onsommation			
	Eclairage barre à led longueur 1m		95,00€		
	Spots BT à tige		45,00 € 60,00 €		
	Projecteur 300 W halogène sur bras				
	Structure tour autoportée 4 pieds, en structure tridin hauteur 5m sur base 2m x 2m. Equipement halogènes 300W sur bras.		1740,00€		
			Total généra	I H.T	
			TVA 20%		
			TOTAL TTC		
MODE D Par ca N° de la Date d'e	nandes dont le paiement n'aura pas été intégralement ps honorées. Une majoration de 20 % pour frais de traite late limite de retour du Bon de commande.  DE RÈGLEMENT:  arte de crédit   o Visa   Eurocard/Mastercard  a carte   L  L  Crypto   Crypto	ment, sera app ☐ Règler d'un bon joint au pi ☐ Par ch	liquée au mor nent opéré à de command ésent formula èque joint libe	réception de e établi par ire.	
Titulaire Date : Signatu	ma carte du montant de : ∟∟∟∟∟∟∟ € e de la carte:re :				

16/06/2015 Page 47 sur 63

16/06/2015 Page 48 sur 63



par voie postale à : Grand Nancy Congrès et Evènements

Service aux Exposants

1, place de la République - 54000 Nancy

par email à : servex@grandnancy-congresetevenements.com

Pour tout renseignement, contacter notre service aux exposants - Tel: +33 (0)3 83 36 82 00

Contact Fonctio Adresse Coordor Raison Adresse	Raison sociale			mail:			
Code	Désignation		P.U HT	Quantité	Total en € H.T		
CIF2	Connexion internet filaire - 2MO (accès emails et téléchargement)		250,00€				
CIF4	Connexion internet filaire - 4MO (streaming)		280,00€				
CIF6	Connexion internet filaire - 6MO (visio conférence)		425,00€				
HUB	SWITCH 8 ports - permet de répartir une connexion internet sur plu périphériques	ısieurs	60,00€				
DEVIS	Autre besoin sur devis			•			
			Total génér	al H.T			
			TVA 20%				
			TOTAL TTC				
d'adminis Les comn nontage	N, pour éviter tout problème de connexion, assurez-vous auprès stration suffisant de votre PC en mode local.  nandes dont le paiement n'aura pas été intégralement perçu au ne seront pas honorées. Une majoration de 20 % pour frais de tra le enregistrée après la date limite de retour du Bon de commande.	plus tar	d 10 jours	avant la d	ate de début d		
□ Par ca N° de la		le comm	nande établi		re sur la base é facturable et		
J'autoris débiter r	to La CDI Orand Names Congrès et Esta amonto è			rdre de SPI	_ Grand Nancy		
Date : Signatur	re:						
	FonctionSignature et cache						

16/06/2015 Page 49 sur 63

16/06/2015 Page 50 sur 63



par voie postale à : Grand Nancy Congrès et Evènements

Service aux Exposants

1, place de la République - 54000 Nancy

par email à : servex@grandnancy-congresetevenements.com

Pour to	out renseignement, contacter notre service aux exposants	s – Tel: +33 (0)3 8	3 36 82 00		
Contac	n sociale ct (Nom, prénom) : on :	Téléph	one :		
Adress	6e :	E-mail			
Raisor	onnées de facturation si différentes n sociale :se :	Téléph Fax :	one :		
BON	DE COMMANDE N°4: AUDIO	VISUEL E	T MUL		ı
Code	Désignation			Quantité	Total en € H.T
	Lecteur DVD Blue ray - Assurance incluse  Moniteur LCD 32" NEC 82 cm - 1 366x768. Entrées : 6 YUV / DVI / RVBHV / S.Vidéo. Petit ampli Son inté; Consommation 200 W. Poids 20 kg. Assurance bris inclu	gré / Pas de HP.	30,00 €		
	Moniteur LCD 42" NEC 16/9 107 cm - 1 366x768. Entrées Composite / VGA / YUV / DVI / RVBHV. Petit ampli Son intégré / Pas de HP. Consommation 260 W. Poids 40 kg. Assurance bris incluse				
	Moniteur LCD 55" NEC 140 cm - 1 920 x 1 080. Entrées : Composite / V / YUV / DVI / RVBHV / S.Vidéo / HDMI. Petit ampli Son intégré / Pas de l Consommation 350W. Poids 38 kg. Assurance bris incluse		516,00€		
	Pied support haut. 2 m, structure tridimensionnelle type lourde.	Prolite sur embase	70,00€		
	Pied support type Unicol pour écran jusqu'à 42" maxi		24,00€		
jours av 20 % p	nmandes dont le paiement n'aura pas été intégralement per vant la date de début du montage ne seront pas honorées. pour frais de traitement, sera appliquée au montant de trée après la date limite de retour du Bon de commande.	Une majoration de	de TVA 20%		
MODE	DE RÈGLEMENT :	□ Règlement opé		on de factu	re sur la hase
N° de I Date d'	carte de crédit ∘ Visa ∘ Eurocard/Mastercard la carte └─	d'un bon de comr joint au présent foi	nande établi		
débiter Titulair	ise la SPL Grand Nancy Congrès et Evénements à ma carte du montant de : ∟∟∟∟∟∟∟ € e de la carte:			ordre de SPI	L Grand Nancy
Signatu					
ate :		Signature	et cachet:		

16/06/2015 Page 51 sur 63

16/06/2015 Page 52 sur 63



par voie postale à : Grand Nancy Congrès et Evènements

Service aux Exposants

1, place de la République - 54000 Nancy

par email à : servex@grandnancy-congresetevenements.com

Pour tout renseignement, contacter notre service aux exposants - Tel: +33 (0)3 83 36 82 00

Ra	ison sociale	N° de stand :
Co	ntact (Nom, prénom):	Téléphone :
Fo	nction :	Fax:
Ad	resse:	E-mail:
		N° TVA intracommunautaire :
Co	ordonnées de facturation si différentes	Contact:
Ra	ison sociale:	Téléphone :
	resse:	
		N° TVA intracommunautaire :

## **BON DE COMMANDE N°5 : MANUTENTION AVEC CHARIOT ÉLÉVATEUR**

Au sein du Centre Prouvé, les opérations de manutention au moyen de chariots élévateurs sont exclusivement opérées par le personnel de la SPL Grand Nancy Congrès et Evènements, au frais du destinataire ou du prestataire qui en fait la demande.

Le prix forfaitaire est de 45 € H.T par tranche de 15 minutes. La prestation est facturée au temps passé, tout quart d'heure entamé est dû. La prestation est payable sur site et par carte bancaire exclusivement.

#### Les marchandises

Type de conditionnement	Dimensions (L x I x H)	Poids(Kg)	Indications utiles
	Lm x Im x Hm		
	Lm x Im x Hm		
	Lm x Im x Hm		
	Lm x Im x Hm		
	Lm x Im x Hm		
	Lm x Im x Hm		
	Lm x Im x Hm		
	Lm x Im x Hm		
	Lm x Im x Hm		
	Lm x Im x Hm		

#### Livraisons et enlèvements

Date	Heure d'arrivée	Transporteur	PTAC	Hauteur maxi	Type de caisse ou de remorque	Hayon
Au montage						
						oui/non
Au démontage						
						oui/non

Nom	Fonction
Date :	Signature et cachet :

16/06/2015 Page 53 sur 63

16/06/2015 Page 54 sur 63



par voie postale à : Grand Nancy Congrès et Evènements

Service aux Exposants

1, place de la République - 54000 Nancy

par email à : servex@grandnancy-congresetevenements.com

Contac Foncti	n sociale		Télé Fax E-m	ephone : :ail :		
Raisor Adress	onnées de facturation si différentes n sociale :se :se		Con Télé Fax	tact :éphone :		
BON	DE COMMANDE N°6: NETTO	YAGE	D	E STAI	ND	
Code	Désignation	P.U HT	-	Nombre de jours	Quantité Ou Surface	Total en € H.T
RES	Remise en état simple la veille de l'ouverture : enlèvemen du polyane de protection du tapis, ramassage des détritus aspiration des poussières, nettoyage humide des surface horizontales des mobiliers. PRIX UNITAIRE / M².	s, 210 €		X 1	X	
REC	Remise en état complète la veille de l'ouverture enlèvement du polyane de protection du tapis, ramassag des détritus, aspiration des poussières, nettoyage humid des surfaces horizontales et verticales des structures et de mobiliers. PRIX UNITAIRE / M².	e e 2,80€		X 1	X	
FNQ	Nettoyage quotidien en ouverture au public – Forfait minimur 9 m². PRIX UNITAIRE / M²/ JOUR	<sup>n</sup> 1,80 €		X	X	
LB10	Traitement des déchets de stand : Location benne 10 m3 ramassage et mise en benne (2 T. maxi), évacuation et destruction		)€		X	
LC750	Location container 340 I, vidage, tri et destruction de déchets (hors gravats, bois et toxiques)	s 35,00	€		X	
		Total g	énér	al H.T		
		TVA 20	%			
		TOTAL	TTC			
seront pa	mandes dont le paiement n'aura pas été intégralement perçu ls honorées. Une majoration de 20 % pour frais de traitement, date limite de retour du Bon de commande.					
MODE	DE RÈGLEMENT :					
□ Par d N° de l	earte de crédit o Visa o Eurocard/Mastercard a carte LLLL LLLL LLLL LLLL	d'un bon d	le co			ire sur la base é facturable et
	expiration LL/LLL Crypto LLL se la SPL Grand Nancy Congrès et Evénements à	□ Par chè	gue	joint libellé a	à l'ordre de SP	L Grand Nancy
débiter	_	Congrès et				
	e de la carte:					
	iro :					
Signatu	ле:					
		F.				

16/06/2015 Page 55 sur 63

16/06/2015 Page 56 sur 63



par voie postale à : Grand Nancy Congrès et Evènements

Service aux Exposants

1, place de la République - 54000 Nancy

par email à : servex@grandnancy-congresetevenements.com

Pour tout renseignement, contacter notre service aux exposants - Tel: +33 (0)3 83 36 82 00

Fax:	:					
Fax:						
		Téléphone :				
E-Mail:	Fax:					
N° TVA int	aire:					
BILIER						
P.U HT	Quantité	Total en € H.T				
5 % de Tota	al 1	+€				
Total génér	al H.T	€				
TVA 20%		€				
TOTAL TTC						
☐ Règlement opéré à réception de facture sur la base						
d'un bon de commande établi par l'entité facturable et joint au présent formulaire.						
☐ Par chèque joint libellé à l'ordre de SPL Grand Nancy						
· ·	S					
Fonction :						
	Fax:	Fax:				

16/06/2015 Page 57 sur 63

16/06/2015 Page 58 sur 63



par voie postale à : Grand Nancy Congrès et Evènements

Service aux Exposants

1, place de la République - 54000 Nancy

par email à : servex@grandnancy-congresetevenements.com

	N° de stand :		
	P.U HT	Quantité	Total en € H.T
	TVA 20%		€
	ard 10 jours a		
d'un bon	de command	de établi par	
Congrès e	et Evènements		de SPL Grand Nancy
i	itement, sera app ☐ Règlei d'un bon joint au p ☐ Par ch Congrès e	Total généra TVA 20% TOTAL TTC  Int perçu au plus tard 10 jours a sitement, sera appliquée au mo  Règlement opéré à d'un bon de command joint au présent formul  Par chèque joint lib Congrès et Evènements  Fonction	Total général H.T  TVA 20%  TOTAL TTC  It perçu au plus tard 10 jours avant la date d' itement, sera appliquée au montant de toute  Règlement opéré à réception de d'un bon de commande établi par joint au présent formulaire.  Par chèque joint libellé à l'ordre Congrès et Evènements

16/06/2015 Page 59 sur 63

16/06/2015 Page 60 sur 63



par voie postale à : Grand Nancy Congrès et Evènements

Service aux Exposants

1, place de la République - 54000 Nancy

par email à : servex@grandnancy-congresetevenements.com

Raison sociale		N° de stand :				
Contact (Nom, prénom):						
Fonction:						
Adresse:		E-mail :				
	N° TVA intracommunautaire :					
Coordonnées de facturation si différentes		Contact:				
Raison sociale :	1010p110110 111111111111111111111111111					
Adresse:						
		N° TVA intracommunautaire :				
RECAPITULATIF DE COMMANDE	ES					
N PAIEMENT GLOBAL : reporter ci-dessous les montants H.T.	de T.V.A et T.	T.C des bons de	e commande			
Désignation	Total H.T	TVA 10%	TVA 20%	Total TTC		
Bon de commande n° 1 - Puissance électrique	€		€	€		
Bon de commande n° 2 – Matériel électrique et d'éclairage	€		€	€		
Bon de commande n° 3 – Connexion internet filaire	€		€	€		
Bon de commande n° 4 – Matériel audiovisuel et multimédia	€		€	€		
Bon de commande n° 5 – Manutention avec chariot élévateur	Prestation payable sur site à l'exécution, par Carte bancaire uniqueme					
Bon de commande n° 6 – Nettoyage du stand	€		€	€		
Bon de commande n° 7 - Mobilier	€		€			
Bon de commande n° 8 - Plantes et décoration florale	€		€			
Totaux	€	€	€			
		Mo	ontant à réglear			
es commandes dont le paiement n'aura pas été intégralement p gront pas honorées. Une majoration de 20 % pour frais de traite près la date limite de retour des Bons de commande.						
MODE DE RÈGLEMENT :						
☐ Par carte de crédit ○ Visa ○ Eurocard/Mastercard	☐ Règlement opéré à réception de facture sur la bas					
N° de la carte LLLL LLLL LLLL LLLL	d'un bon de commande établi par l'entité facturable e ioint au présent formulaire.					
Date d'expiration ∟ ∟ / ∟ ∟ ∟ ∟ Crypto ∟ ∟ ∟	<u>, o c a a p</u>	<u> </u>				
J'autorise la SPL Grand Nancy Congrès et Evénements à	☐ Par chèque joint libellé à l'ordre de SPL Grand Nanc Congrès et Evènements					
débiter ma carte du montant de : ∟∟∟∟∟∟∟ €						
Titulaire de la carte:						
Date:						
Signature et cachet :						
om	Fn	nction				
	Signature et cachet :					

16/06/2015 Page 61 sur 63

16/06/2015 Page 62 sur 63



par voie postale à : Grand Nancy Congrès et Evènements

Service aux Exposants

1, place de la République - 54000 Nancy

par email à : servex@grandnancy-congresetevenements.com

Pour tout renseignement, contacter n		жежрована					
Raison sociale			N° d	N° de stand :			
Contact (Nom, prénom):				·			
	Fonction :			E-mail :			
			N° T	N° TVA intracommunautaire :			
PLAN DE DISPOSITION Dessinez le plan de votre stand selon le promandés. Pour cela délimiter votre state en mentionnant les allées. Pensez à entor	orincipe ci-desso and en différenc	ous. Indiquez le iant par l'épais	s positions sou seur de trait, c	haitées des éc	juipements et	aménagements	
xemple d'un stand de 12 m²							
E							
Ecran LCD 42"							
17.80							
Allée							
ECHELLE 2 CM/M							
LEGENDE :							
CLOISONS							
PORTE							
E COFFRET ELECTRIQUE							
@ CONNEYION INTERNIET EILAIDE							
CONNEXION INTERNET FILAIRE							
					, ,	- 1	
Entourez l'échelle de dessin choisie :	ECHE	LLE 1 CM / M		ECHE	ELLE 2 CM / M		
Nom			Fonction				
INOITI	•••••			•••••			

16/06/2015 Page 63 sur 63